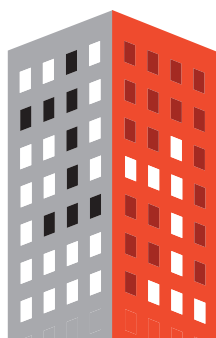


Paris
mercredi 16 décembre 2015

Lancement officiel du programme



1 immeuble 1 œuvre



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





1 immeuble
1 œuvre

SOMMAIRE

- p.1 **Éditorial de Fleur Pellerin,
ministre de la Culture et de la Communication**
- p.2 **Le comité stratégique et artistique**
- p.3 **Communiqué de presse**
- p.4 **Le ministère de la Culture et de la Communication
soutient la création contemporaine**
- p.5 **Les Signataires de la charte *1 immeuble, 1 œuvre***
- p.13 **La charte *1 immeuble, 1 œuvre***



1 immeuble
1 œuvre

**ÉDITORIAL
DE FLEUR PELLERIN
MINISTRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**

Walter Gropius, qui révolutionna l'architecture du XX^e siècle, invitait déjà en 1919 ses contemporains à considérer à juste titre l'art comme partie prenante de l'architecture : « tous ensemble, concevons et réalisons l'architecture nouvelle, l'architecture de l'avenir, où peinture, sculpture et architecture ne feront qu'une », disait-il.

Le 16 décembre 2015, treize entreprises, qui sont de grands acteurs de l'immobilier, signent la charte *1 immeuble, 1 œuvre*, avec le ministère de la Culture et de la Communication : elles s'engagent ainsi à donner une place privilégiée aux œuvres d'art dans les immeubles qu'elles bâtiront ou rénoveront.

Grâce à ce programme inédit, l'art se rapprochera toujours plus de nos concitoyens, sur leur lieu de vie ou de travail. L'art apportera le beau autant qu'il créera du lien, et fera grandir un sentiment d'appartenance à un espace partagé. Quel meilleur objet de discussion qu'une œuvre d'art ? Quelle meilleure façon d'inviter à regarder autrement le quotidien ? *1 immeuble, 1 œuvre* participe à la conversation nationale et donne du sens à l'espace dans lequel nous vivons.

Comment ne pas me réjouir de voir les professionnels de la construction s'engager dans cette démarche ? Parce qu'ils en mesurent toute l'importance, ils manifestent ainsi leur volonté de soutenir et de valoriser la création artistique dans toutes ses formes d'expression, et notamment les artistes émergents, en achetant ou en commandant des œuvres spécialement réalisées pour l'occasion.

1 immeuble, 1 œuvre est l'un de ces projets qui témoignent de ce que la société civile et la puissance publique peuvent s'engager ensemble en faveur de la création artistique au bénéfice de tous.

En mobilisant ses directions régionales et centrales, mon ministère accompagnera ce dispositif voué à se déployer sur l'ensemble du territoire. Pour faire entrer ces œuvres dans la lumière, nous veillerons à les valoriser par des actions spécifiques.

Merci aux premières entreprises signataires de la charte pour cette initiative et pour leur engagement. *1 immeuble, 1 œuvre* est l'une de ces pierres qui changent le quotidien culturel des Français.

Fleur Pellerin
ministre de la Culture et de la Communication



1 immeuble
1 œuvre

LE COMITÉ STRATÉGIQUE ET ARTISTIQUE

Le comité stratégique et artistique a pour mission de garantir l'esprit et la lettre de la charte, afin d'assurer la mise en œuvre du programme. Il est composé des entreprises signataires du 16 décembre 2015 qui en sont membres de droit, de deux représentants du ministère de la Culture et de la Communication et de trois personnalités qualifiées.

Au titre des personnalités qualifiées, Fleur Pellerin a nommé pour un mandat de trois ans renouvelable :

JEAN DE LOISY

Président du Palais de Tokyo

FABRICE HYBER

artiste

MARION PAPILLON

galeriste
et vice-présidente du Comité
professionnel des galeries d'art

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 16 décembre 2015,

en présence et sous le haut patronage de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, treize entreprises de construction signeront la charte *1 immeuble, 1 œuvre* qui prévoit l'achat ou la commande d'une œuvre d'art pour leurs nouveaux bâtiments, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les signataires de la charte sont convaincus que la présence d'une œuvre d'art contribue à l'amélioration de la qualité de vie des occupants et des visiteurs des bâtiments. Ils souhaitent inscrire ce projet au cœur de leur démarche qualité. Les promoteurs et constructeurs engagés marquent ainsi leur volonté de donner au plus grand nombre la possibilité de vivre ou de travailler au contact d'une œuvre d'art.

La charte repose sur le principe que les œuvres d'art favorisent les échanges entre les personnes, sans distinction d'âge, de niveau d'éducation ou de milieu social, et que la présence d'œuvres d'art dans les immeubles est l'occasion de se familiariser avec des langages nouveaux et une incitation à accepter l'altérité. Les signataires sont confiants dans la capacité des artistes à répondre aux différents types de commandes qui pourront leur être proposés et à prendre en compte les contraintes propres à chaque situation de construction.

Le ministère de la Culture et de la Communication accompagnera les signataires de la charte dans cette démarche par son expertise artistique et juridique, ainsi que, notamment, par la mise en place d'un événement annuel lors duquel trois trophées seront remis.

Les entreprises signataires sont (par ordre alphabétique) :

Accor

Ardian Investment

BNP Paribas Real Estate

Bouygues Bâtiment Île-de-France/Sodearif

Bpd Marignan

Compagnie de Phalsbourg

Eiffage Immobilier

Emerige

Gecina

Hines France

Ogic

Pitch Promotion

Vinci immobilier



**1 immeuble
1 œuvre**



1 immeuble
1 œuvre

Le ministère de la Culture et de la Communication soutient la création contemporaine et sa diffusion auprès de tous les publics

Le ministère de la Culture et de la Communication soutient des établissements dédiés à la création sous toutes ses formes et sur l'ensemble du territoire : Centre national des arts plastiques, Palais de Tokyo, Centre Georges Pompidou, Jeu de Paume, FRAC (fonds régionaux d'art contemporain), centres d'art... Il forme les artistes de demain dans les écoles supérieures d'art : 10 écoles nationales supérieures d'art, établissements publics de l'État, et 31 établissements publics de coopération culturelle sous tutelle pédagogique. Il

accompagne la structuration des professions d'un point de vue social, fiscal, et réglementaire et soutient des projets d'éducation artistique et culturelle, notamment en milieu scolaire.

Le ministère de la Culture et de la Communication encourage et soutient la création d'œuvres d'art dans l'espace public. Les projets conçus par les artistes pour l'espace public concernent l'ensemble des citoyens et facilitent leur rencontre avec la création de leur temps. C'est donc un enjeu politique majeur. Le soutien à la commande publique

d'œuvres d'art destinées à l'espace public constitue l'un des piliers du soutien à la création contemporaine. Ces projets permettent de susciter un dialogue entre les usagers des sites, de soutenir les artistes vivants pour réaliser des projets dont l'ampleur, les enjeux, la dimension et le caractère parfois expérimental nécessitent des moyens inhabituels. Ces œuvres contribuent aussi à la constitution du patrimoine de demain. Les commanditaires publics (État, établissements publics, collectivités territoriales) mettent en œuvre ces projets via le 1% artistique, procédure réglementaire de commande pour certaines constructions, ou via des commandes publiques artistiques spontanées, souvent liées à des réaménagements urbains.

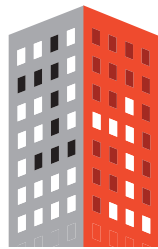
La signature par treize entreprises fondatrices de la chartre 1 immeuble, 1 œuvre s'inscrit résolument dans ces ambitions.



FRAC Nord-Pas de Calais
© Sylvain Crépin



Robert Breer, Float - 1970/2000
Collection FRAC Franche-Comté
© Droits réservés



1 immeuble

1 œuvre

les Signataires



1 immeuble
1 œuvre



AccorHotels est un groupe uni autour d'une même passion, l'accueil, et porté par une même promesse : « Feel Welcome ». Plus de 180 000 femmes et hommes, sous enseignes AccorHotels, veillent chaque jour sur des milliers d'hôtes dans près de 3 800 hôtels implantés dans 92 pays.

Premier opérateur hôtelier au monde, AccorHotels met au service de ses clients, partenaires et collaborateurs :

- ses deux expertises d'opérateur/franchiseur (HotelServices) et de propriétaire/investisseur (HotelInvest) ;
- un large portefeuille de marques de renommée internationale allant du luxe (Sofitel, Pullman, MGallery, Grand Mercure, The Sebel) à l'économique (ibis, ibis Styles, ibis budget, adagio access et hotelF1) en passant par le milieu de gamme (Novotel, Mercure, Mama Shelter, Adagio) ;
- la puissance de sa place de marché et de son programme de fidélité Le Club AccorHotels ;
- l'engagement depuis près de 50 ans d'une entreprise citoyenne et solidaire avec son programme PLANET 21.

Le mot de **Sébastien Bazin**, Président-directeur général de AccorHotels:

« L'hôtel est, par essence, un lieu d'échange entre les cultures, d'ouverture sur le monde ou sur une identité locale forte. Plus que jamais, la mise en avant d'artistes et de leurs œuvres d'art a toute sa place au cœur de nos établissements et de l'expérience client, au même titre qu'une architecture et un design innovants. A travers la signature de la charte 1 immeuble, 1 œuvre qui témoigne de notre engagement en faveur de la création artistique contemporaine, nos hôtels ont l'ambition de devenir des lieux d'exposition, vecteurs de nouvelles émotions pour nos clients. »

www.accorhotels-group.com/fr.html

ARDIAN

Créée en 1996 et dirigée par Dominique Senequier, **Ardian** est une société d'investissement privé indépendante qui gère et/ou conseille 50 milliards de dollars d'actifs en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. La société, détenue en majorité par ses salariés, a toujours placé l'esprit entrepreneurial au cœur de son approche et offre à ses investisseurs internationaux des performances d'investissement tout en participant à la croissance des entreprises à travers le monde. La philosophie d'investissement d'Ardian repose sur trois piliers : excellence, loyauté et esprit d'entreprise.

Ardian s'appuie sur un réseau international solide, avec plus de 410 employés travaillant dans douze bureaux à Paris, Londres, Francfort, Milan, Madrid, Zurich, New York, San Francisco, Pékin, Singapour, Jersey et Luxembourg. La société offre à ses 433 investisseurs un choix diversifié de fonds couvrant toute la classe d'actifs, avec Ardian Fonds de Fonds, Ardian Private Debt, les Fonds Directs, Ardian Infrastructure et Ardian Real Estate.

Le mot de **Bertrand Julien-Lafferrière**, responsable d'Ardian Real Estate :

« Le développement d'une nouvelle ligne de métier dans l'immobilier européen de bureaux répond à une logique d'élargissement de la gamme de fonds d'investissement proposé à nos grands investisseurs internationaux. Dans le contexte d'une profonde mutation des modes de travail et des lieux de travail, il nous apparaît intéressant d'intégrer une dimension créative et artistique dans l'immobilier et d'ancrer cette activité dans une logique qui intègre pleinement la dimension environnementale et culturelle de nos métiers. »

www.ardian-investment.com/fr



1 immeuble
1 œuvre



**BNP PARIBAS
REAL ESTATE**

BNP Paribas Real Estate, l'un des principaux prestataires de services immobiliers de dimension internationale, offre une gamme complète de services qui intègre l'ensemble du cycle de vie d'un bien immobilier : Promotion, Transaction, Conseil, Expertise, Property Management et Investment Management. Avec 3 800 collaborateurs, BNP Paribas Real Estate apporte à ses clients sa connaissance des marchés locaux dans 37 pays (16 implantations directes et 21 via son réseau d'alliances qui représente, aujourd'hui, plus de 3 200 personnes) avec plus de 180 bureaux. BNP Paribas Real Estate est une société du Groupe BNP Paribas.

Le mot de **Thierry Laroue-Pont**
Président du Directoire de BNP Paribas Real Estate

« Notre vision de la ville de demain chez BNP Paribas Real Estate porte sur des bâtiments qui deviennent plus que des immeubles fonctions, de véritables lieux où il fait bon vivre et travailler ensemble.

C'est pourquoi cette initiative 1 immeuble, 1 œuvre, en plaçant l'art au cœur du projet immobilier, favorisera naturellement mixité générationnelle et ouverture sociale. »

www.bnppre.fr



ILE-DE-FRANCE

Bouygues Bâtiment Île-de-France est la filiale francilienne de Bouygues Construction. Elle intervient sur les équipements publics, les ouvrages tertiaires privés, le logement ou le génie civil industriel. Bénéficiant d'un savoir-faire reconnu, tant dans les ouvrages neufs que ceux en rénovation lourde ou en réhabilitation, elle développe pour tous ses clients une compétence globale au travers de ses filiales et unités opérationnelles spécialisées. Cette organisation en spécialités permet à l'entreprise d'atteindre le niveau d'expertise nécessaire pour apporter une réponse appropriée aux attentes de chacun de ses clients.

Le mot de **Bernard Mounier**,
Directeur Général de Bouygues Bâtiment Île-de-France :

« Au-delà de l'efficacité, l'architecture a pour but de rendre nos lieux de vie plus agréables, plus beaux, plus artistiques. Quoi de plus naturel que l'art y trouve sa place en un tout indissociable. »

www.bouygues-batiment-ile-de-france.com



1 immeuble
1 œuvre



BPD Marignan sait se positionner sur de grands projets d'aménagement pluridisciplinaires, privilégiant transparence et proximité. Toujours à l'écoute de la tendance urbaine et respectueuse des ressources, BPD Marignan imagine des espaces de vie toujours plus durables pour l'habitat, l'immobilier d'entreprise ou les résidences de services.

Le mot de **Jean-Philippe Bourgade**, Président de BPD Marignan :

« Inspirés par la forte empreinte éthique dans la politique de notre actionnaire, Rabobank, la Responsabilité Sociétale des Entreprises et les actions de Mécénat font partie de l'ADN de BPD Marignan. Plus qu'un devoir, c'est une véritable raison d'être que de faire perdurer ces valeurs collectives. »

www.marignan-immobilier.com



COMPAGNIE DE
PHALSBOURG

L'ambition architecturale portée par la Compagnie de Phalsbourg dans ses projets est le moyen de donner naissance à des vrais lieux de vie et témoigne de notre immense respect et reconnaissance envers nos clients et usagers. Que ce soit le centre de formation de Renault, l'Atoll ou Waves, nous installons des œuvres d'art dans nos sites depuis 2008.

C'est donc naturellement que la Compagnie de Phalsbourg, grand mécène impliqué dans la démocratisation culturelle depuis plus de dix ans, a souhaité s'associer à cette belle initiative du ministère de la Culture et être signataire fondateur de la charte 1 immeuble, 1 œuvre.

Le mot de **Philippe Journo**,
Président Directeur Général de la Compagnie de Phalsbourg :

« Nous sommes persuadés que «la culture élève les âmes» et que l'art est un des symboles du rayonnement de notre civilisation. Nous adorons le projet 1 immeuble, 1 œuvre et la Compagnie de Phalsbourg, grand acteur innovant de l'immobilier en France s'engage résolument aux côtés du Ministère de la Culture dans cette belle initiative. »

www.compagniedephalsbourg.com



1 immeuble
1 œuvre



Eiffage Immobilier, constructeur-promoteur filiale d'Eiffage Construction, est un acteur majeur de l'immobilier développant partout en France une offre diversifiée : partenaire des collectivités locales dans le cadre de leurs projets d'aménagements urbains et des opérateurs sociaux pour leurs programmes de logements, Eiffage Immobilier est aussi très actif dans le secteur privé : logements et résidences services, hôtellerie, immobilier d'entreprise et urbanisme commercial. Eiffage Immobilier a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 740 millions d'euros.

Le mot de **Philippe Plaza**, Directeur Général d'Eiffage Immobilier :

« Constructeur-promoteur, Eiffage immobilier ne conçoit pas la Ville sans donner à ses programmes une dimension artistique en relation avec les attentes des territoires. Un bâtiment de logements ou de bureaux est par définition un lieu de vie créant du lien social, devant s'intégrer harmonieusement dans le quartier et la ville, au travers de ses façades, de ses parties communes et de ses volumes dans le respect de son environnement. Aussi, faire pénétrer à l'intérieur des projets d'Eiffage Immobilier, l'Art sous toutes ses formes, au cœur de la vie quotidienne de nos clients, participe au devoir sociétal que nous considérons faire partie du rôle du Promoteur immobilier. Nous sommes convaincus que la naissance de la charte 1 immeuble, 1 œuvre donnera une nouvelle impulsion positive pour notre métier. »

www.corporate.eiffage-immobilier.fr



Depuis sa création en 1989, la société **Emerige** s'est forgée une image d'excellence à travers la qualité de ses réalisations immobilières tertiaires et résidentielles à Paris et depuis peu en Espagne. Spécialisée dans la restructuration d'immeubles, Emerige étend son savoir-faire à la construction, la promotion, la gestion d'actifs et l'investissement immobilier. Soucieuse de conjuguer patrimoine et avenir, tradition et innovation, et porteur d'un projet de création global qui fédère les talents (architectes, designers, artistes...), Emerige promeut également l'art dans la ville à travers des gestes forts liés à ses projets immobiliers d'envergure et accessibles à un large public

Le mot de **Laurent Dumas**, Président de Emerige :

« La France regorge de créateurs audacieux et entrepreneurs que de nombreux pays devraient nous envier davantage. Notre rôle aujourd'hui, notre responsabilité même, en tant qu'entreprise mécène est d'encourager avec bienveillance et énergie la scène artistique hexagonale. Emerige est ainsi convaincue que l'ouverture à la création contemporaine, par sa capacité à rassembler, à apaiser, à questionner et à donner du sens, est essentielle au sein des programmes immobiliers de construction et de réhabilitation. Parce qu'il permet de remettre de l'humain dans l'urbain, de repenser la ville pour la rendre plus accueillante, l'art est un puissant vecteur d'intégration et de vivre ensemble. »

www.emerige.com



1 immeuble
1 œuvre



Gecina est la première foncière de bureaux en France, propriétaire d'une centaine d'immeubles principalement situés sur les quartiers d'affaires parisiens. «La qualité de vie des utilisateurs de nos espaces de travail est au cœur de nos préoccupations» précise Philippe Depoux, Directeur général de Gecina. «Cela passe notamment par une démarche innovante de déploiement d'œuvres d'art dans nos immeubles, au service de l'élégance, de l'identité de nos bâtiments et du bien-être des utilisateurs. Avec la signature de la charte «1 immeuble, 1 œuvre», Gecina poursuit son engagement en faveur de la scène artistique française.»

Le mot de **Bernard Michel**, Président de Gecina :

« Je me félicite que Gecina ait su déployer dans son patrimoine des œuvres pérennes ou éphémères de jeunes talents comme d'artistes reconnus, à l'instar de Fabien Verschaere, Slyz, Jan Kalab, Jean-Michel Othoniel, Stéphane Calais, Pierre Delavie ou Xavier Veilhan. Notre contribution à la création artistique contemporaine est celle d'un acteur responsable engagé dans la construction de la ville durable. Les artistes nous apportent l'ouverture sur le monde. Ce sont aussi des témoins de leur époque, avec des messages de liberté et des questions sur l'évolution de nos sociétés contemporaines. »

www.gecina.fr

Hines

Créée en 1995 par Patrick Albrand, son Président actuel, et Olivier de Dampierre, **Hines France** est la filiale française du groupe Hines, leader mondial dans le secteur de l'immobilier avec 87 milliards d'actifs sous gestion et 104 projets en cours de construction. Reconnue pour avoir introduit en France les grands noms de l'architecture (Pei/Cobb/Freed, Norman Foster, KPF, Jean Nouvel), Hines France est une référence pour la qualité architecturale, technique et environnementale de ses réalisations. Depuis sa création, Hines France a ainsi acquis/développé plus d'1 million de m² d'immeubles de bureaux, notamment à La Défense (Tour EDF, Tour GDF, Tour Carpe Diem), à Boulogne-Billancourt avec le redéveloppement des anciens terrains Renault ou plus récemment sur Paris Rive Gauche avec les Tours Duo en cours de développement pour Ivanhoé Cambridge. Hines France a su ainsi s'imposer comme l'un des acteurs majeurs en Ile-de-France avec notamment la réalisation de grands sièges sociaux (M6 TV, Havas, Vallourec, Gemalto, l'Equipe, Ipsen Beaufour, Prisma Presse, Carrefour, Roche, Lilly, EDF, GDF Suez, etc...).

Le mot de **Patrick Albrand**, Président de Hines France :

« La rencontre entre l'art contemporain et l'architecture est un dialogue dans la manière d'appréhender l'espace à différentes échelles tout en l'écrivant avec différentes matières. C'est l'occasion d'un échange entre ses acteurs et ses concepteurs mais également entre l'immeuble et son environnement. »

www.hines.com/contact/offices/france.aspx



1 immeuble
1 œuvre



Depuis sa création, l'exigence d'OGIC est de répondre au mieux aux besoins et aux envies de ses clients. Pour faire de chaque investissement une valeur sûre et pérenne, OGIC privilégie les meilleurs emplacements, la qualité architecturale et l'optimisation des espaces intérieurs. Implanté en Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Méditerranée, OGIC révèle cette exigence au quotidien dans chacun de ses quatre domaines d'expertise : immobilier résidentiel, immobilier d'entreprise, réhabilitation & valorisation et aménagement urbain. Ogic a été nommé en 2015 lauréat des Pyramides d'Or pour sa réalisation «Un Jardin sur la Terre» à Lyon et lauréat du Prix Spécial du Jury aux Pyramides d'Argent pour «Le Carré des Siècles» à Versailles.

Le mot de **Emmanuel Launiau**, Président de OGIC :

« Ogic encourage depuis plusieurs années la création artistique française. Elle le fait à la fois au travers la constitution d'une collection privée, et en associant artistes et architectes dans le cadre de nos projets immobiliers. Cet engagement participe à la qualité de nos réalisations et aussi à stimuler au sein de l'entreprise l'esprit de création. »

www.ogic.fr



Construire l'avenir ensemble®

Le groupe **PITCH PROMOTION** compte aujourd'hui près de 250 collaborateurs et un volume d'affaires annuel de plus de 300 M€ HT. Il fait preuve d'un développement soutenu sur des marchés tels que bureaux, résidentiel, logistique-activités, commerces en centre-ville, hôtellerie et équipements publics. Dans le marché résidentiel, PITCH PROMOTION a livré cette année près de 1300 logements. Il réalise 60% de son activité en Île-de-France et est également présent dans les grandes métropoles régionales que sont Toulouse, Lyon, Aix-en-Provence, Bordeaux, Montpellier et Nice.

Le groupe PITCH PROMOTION est dirigé par Christian Terrassoux, également Président de la Chambre d'Île-de-France de la Fédération des Promoteurs Immobiliers.

Le mot de **Christian Terrassoux**,
Président Directeur Général de Pitch Promotion

« L'art, a priori superflu et sans utilité directe, répond aux instincts d'élévation et de rêve indispensables à notre société moderne. J'ai toujours voulu que notre métier soit un vecteur de la diffusion de l'art en identifiant des couples parfaits espace et œuvre, investisseur et artiste, l'œuvre faisant ainsi partie de l'immeuble dès sa livraison. »

www.pitchpromotion.fr

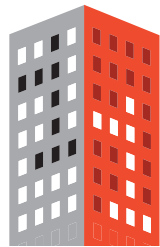


VINCI Immobilier, filiale du groupe VINCI, est un des principaux acteurs de la promotion immobilière en France. Implanté dans une quinzaine de villes à Paris et en région, VINCI Immobilier est présent sur les deux grands secteurs du marché : l'immobilier résidentiel (logements et résidences gérées) et l'immobilier d'entreprise (bureaux, hôtels, commerces), VINCI Immobilier apporte également à ses clients institutionnels son expertise en matière de services immobiliers associés à travers ses filiales de conseil et de property management. Grâce à son offre multi-produits et son expertise dans la réalisation de grands projets complexes, VINCI Immobilier accompagne les collectivités locales pour la réalisation de leurs opérations d'aménagement et d'opérations mixtes et participe ainsi au développement et à l'attractivité des territoires.

Le mot d'**Olivier de la Roussière**, Président de VINCI Immobilier :

« Depuis plus de 30 ans VINCI Immobilier est engagé avec les collectivités locales dans la construction dans la ville et dans l'amélioration du dynamisme des territoires. Avec comme partenaires des architectes de talents nous cherchons à répondre aux attentes de nos clients en réalisant pour eux de programmes résidentiels ou tertiaires innovants et de qualité. Nous y avons intégré des œuvres d'art ou fait travailler des artistes à de nombreuses occasions. Participer à l'opération 1 immeuble, 1 œuvre nous parait donc naturel en essayant de systématiser cette démarche qui est en parfaite cohérence avec notre politique. »

www.vinci-immobilier.com



1 immeuble
1 œuvre

la Charte



PRÉAMBULE

L'art et l'architecture ont toujours été intimement liés. De très nombreux bâtiments publics, de toutes les époques, comprennent des œuvres artistiques, qui en sont indissociables. Les sculptures des cathédrales, comme celles, avant elles, des plus vieux temples d'Égypte, de Mésopotamie et de partout ailleurs, en témoignent encore. Mais, l'intervention artistique n'est pas réservée à la construction publique. De très nombreuses œuvres d'art sont aussi présentes dans les bâtiments privés, lieux de travail ou lieux d'habitation, que les immeubles soient de construction récente ou plus ancienne.

Le recours aux artistes et à leurs œuvres dans la construction publique et privée s'effectue toujours dans le souci d'améliorer la qualité de vie des occupants et des visiteurs. Il donne la possibilité, pour le plus grand nombre, de vivre et de travailler avec une œuvre d'art. L'intervention artistique s'insère au sein des différentes «démarches qualité» que les entreprises, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre engagent depuis de nombreuses années pour la conception et la construction de leurs immeubles.

AINSI,

CONVAINCUS QUE LE RECOURS À DES ARTISTES S'INSCRIT, POUR LES PROMOTEURS ET LES CONSTRUCTEURS, DANS LE SOUCI DE PROPOSER DES IMMEUBLES QUI OFFRENT UNE GRANDE QUALITÉ DE VIE ;

CERTAINS QUE LES ŒUVRES D'ART FAVORISENT LES ÉCHANGES INTERGÉNÉRATIONNELS ET ENTRE LES PERSONNES, QUELS QUE SOIENT LEUR MILIEU, LEUR NIVEAU D'ÉDUCATION OU LEUR CATÉGORIE SOCIALE ;

SOUHAITANT QUE LES ŒUVRES D'ART DANS LES IMMEUBLES, ET NOTAMMENT DANS LES PARTIES COMMUNES OU OUVERTES AU PUBLIC SOIENT L'OCCASION ET LA CHANCE DE FAMILIARISER LE PLUS GRAND NOMBRE AVEC DES LANGAGES NOUVEAUX ET UNE INCITATION À ACCEPTER L'ALTÉRITÉ ;

CONFIANTS DANS LA CAPACITÉ DES ARTISTES À RÉPONDRE AUX DIFFÉRENTS TYPES DE COMMANDES QUI PEUVENT LEUR ÊTRE PROPOSÉES ET À PRENDRE EN COMPTE LES CONTRAINTES PROPRES À CHAQUE SITUATION DE CONSTRUCTION ;

CONSIDÉRANT QUE LA TRÈS GRANDE DIVERSITÉ DES PRATIQUES ARTISTIQUES CONTEMPORAINES PERMET D'ENVISAGER DES INTERVENTIONS ARTISTIQUES ADAPTÉES À L'ENSEMBLE DES SITUATIONS DE CONSTRUCTION ET D'USAGE ;

DÉSIREUX DE SOUTENIR LA SCÈNE ARTISTIQUE FRANÇAISE ET LA CRÉATION CONTEMPORAINE ;



SOUS LE HAUT PATRONAGE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, LES SIGNATAIRES DE LA PRÉSENTE CHARTE 1 IMMEUBLE, 1 ŒUVRE S'ENGAGENT SOLENNELLEMENT À :

- ARTICLE 1** faire appel à un(e) artiste, par commande ou achat d'une œuvre existante, pour les immeubles ou les programmes d'immeubles qu'ils mettent en œuvre ;
- ARTICLE 2** à respecter l'ensemble des droits de propriété littéraire et artistique en vigueur, patrimoniaux et moral relatifs à l'immeuble et à l'œuvre commandée ou acquise et, notamment, à élaborer et mettre en œuvre un protocole de conservation préventive de l'œuvre réalisée et, le cas échéant, de restauration, en concertation avec l'artiste, dans le respect de son droit moral ;
- ARTICLE 3** à prendre en charge les coûts de production, d'installation de l'œuvre commandée et à veiller à une juste rémunération de l'artiste (étude, conception, réalisation) ainsi que des prestations connexes (communication, promotion, etc.), dans le respect de la réglementation fiscale et sociale en vigueur ;
- ARTICLE 4** à prendre en compte, les critères de professionnalité des artistes et de qualité des œuvres ;
- ARTICLE 5** dans le cas où l'artiste est représenté(e) par une galerie, à associer la galerie au projet, ou tout autre représentant de l'artiste ;
- ARTICLE 6** dans le cas où l'entreprise délègue sa commande artistique à un intermédiaire, à vérifier que celui-ci respecte l'ensemble des règles de la présente charte.
- ARTICLE 7** Les commanditaires et propriétaires des œuvres réalisées dans le cadre du programme 1 immeuble, 1 œuvre demeurent entièrement maîtres et responsables de la commande, avant, pendant et après la réalisation de l'œuvre. Aucune responsabilité ne peut être recherchée vers les signataires de la présente charte, ni vers le ministère de la Culture et de la Communication. Chaque commanditaire assume les obligations et jouit des prérogatives liées à sa commande. Chaque acheteur assume les obligations et jouit des prérogatives liées à son achat.
- ARTICLE 8** Les entreprises qui souhaitent se désengager du programme 1 immeuble, 1 œuvre le signalent par courrier recommandé au président du comité des membres fondateurs et à la ministre de la Culture et de la Communication. Ce désengagement est immédiat.

Les constructeurs, les propriétaires et les occupants des immeubles construits dans le cadre de cette charte peuvent librement se prévaloir du label 1 immeuble, 1 œuvre.

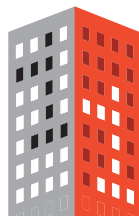


POUR SA PART LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION S'ENGAGE À :

- ARTICLE 9** constituer avec les membres fondateurs ou leur représentant le comité des membres fondateurs participant au programme 1 immeuble, 1 œuvre et respectant la charte. Ce comité est constitué des représentants des membres fondateurs signataires de la charte, membres de droit; de deux représentants du ministère de la Culture et de la Communication; de trois personnalités qualifiées du monde de l'art proposées par le ministre de la Culture et de la Communication et agréées par les membres de droit. Le comité est présidé par une des trois personnalités qualifiées, nommée sur proposition du ministre de la Culture et de la Communication après avis des membres de droit. Le mandat des personnalités qualifiées est d'une durée de trois ans renouvelable une fois.
- ARTICLE 10** organiser dans un lieu culturel un événement de présentation et de valorisation des œuvres réalisées dans le cadre du programme 1 immeuble, 1 œuvre ;
- ARTICLE 11** faire réaliser et maintenir un site internet présentant les œuvres réalisées au sein de ce programme ;
- ARTICLE 12** mobiliser, à la demande des entreprises commanditaires, l'expertise du ministère de la Culture et de la Communication, en administration centrale et dans les services déconcentrés, tant sur le plan artistique, juridique qu'en matière de mécénat ;
- ARTICLE 13** désigner un service référent du programme 1 immeuble, 1 œuvre au sein de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication, qui en assure le suivi opérationnel ;

LES SIGNATAIRES, CONJOINTEMENT AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION MANDATENT LE COMITÉ DES MEMBRES FONDATEURS POUR :

- ARTICLE 14** retirer, après vote à une majorité qualifiée des deux tiers, la qualité de membre du programme 1 immeuble, 1 œuvre, s'il considère que l'esprit de la charte 1 immeuble, 1 œuvre n'est pas respecté ;
- ARTICLE 15** décerner annuellement les trophées 1 immeuble, 1 œuvre consacrant trois prix : le grand prix, le prix de l'émergence, le prix du public.



1 immeuble 1 œuvre

Contact presse

**Ministère de la Culture
et de la Communication
Délégation à l'information
et à la communication**

Tél. : 01 40 15 80 20



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



www.culturecommunication.gouv.fr